

Agrandissement station d'épuration des Eaux d'Aïre (STEP)

Le 11 mars, les habitants d'Aïre ont été invités par SIG à participer à une présentation de l'agrandissement de la STEP d'Aïre.

Cette présentation a été fort intéressante. Une première partie a été consacrée au fonctionnement de la STEP, une deuxième partie a traité du traitement des micropolluants, une troisième partie de la récupération d'énergie des eaux usées par des pompes à chaleur, une quatrième partie au traitement des boues sur site, une cinquième sur l'insertion architecturale et paysagère et finalement une partie consacrée aux émissions de gaz à effet de serre (GES).

C'est la quatrième partie qui a fait l'objet de nombreuses questions et qui a inquiété une partie de l'auditoire. En effet, la nouvelle législation fédérale oblige les STEP à traiter les boues (résidus des eaux usées) sur le site. De ce fait ces boues doivent être déshydratées et incinérées dans le périmètre de la STEP.

Les inquiétudes des habitants concernaient principalement les émissions de fumée de l'incinérateur et le trafic de camions dans la presqu'île. Les intervenants de SIG ont apporté quelques chiffres afin de rassurer l'auditoire.

Actuellement les boues usées sont transportées par camion à l'usine d'Eclepens (dans le canton de Vaud) pour y servir de combustible pour la fabrication de ciment qui est très gourmands en énergie. De ce fait 10'000 tonnes de boues transitent annuellement par camions dans le chemin des Sellières, soit environ 2 camions par jour. Demain, il n'y aura plus



que les cendres des boues qui transiteront, soit 5'000 tonnes/an qui iront dans une usine de traitement en Suisse centrale.

Un autre aspect a été évoqué, qui n'a pas réjoui l'auditoire, est le fait que la STEP de Villette, dimensionnée pour traiter les eaux usées de 80'000 habitants, enverra ses boues pour être incinérées à la STEP d'Aïre, occasionnant un trafic de camions supplémentaires.

Concernant les émissions des fumées, SIG a mentionné que les valeurs des fumées seront inférieures de 50% aux valeurs fixées par les normes OPair et quelles seront identiques aux valeurs de la nouvelle usine d'incinération des ordures ménagères des Chevriers.

La demande d'autorisation de construire cette étape va être déposée très prochainement par SIG. Pour ceux qui veulent connaître plus en détail le contenu de la demande de l'autorisation de construire ils peuvent aller sur le site de la Feuille d'Avis Officielle (FAO) <https://fao.ge.ch>.

Une bonne nouvelle a clôturé la réunion, puisque SIG a annoncé que la passerelle Aïre-Onex va enfin voir le jour après des années de discussions et l'élaboration d'un nouveau projet. Les travaux devraient débuter en septembre de cette année. Nous vous informons déjà que le nouveau projet sera présenté en mars 2026 lors de notre prochaine assemblée générale.

Alain Gaumann

